

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.
 Service Commercial
 Marco Polo, Bâtiment B
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS CEDEX / France

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **ALDUS FUNGICIDE**

Code produit: 59260 Date de création: Oct. 97 Référence: DCV16
 Date de révision: Mai 05 (Section/s 14)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)**

			CAS	Nø CE
Quinoxifène	75 g/L	Xi,N; R43- 50/53	124495-18-7	
Cyproconazole	80 g/L	Xn,N; R22- 50/53-63	113096-99-4	
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	EF1406			

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en enlevant les vêtements contaminés. Demander un avis médical si des symptômes apparaissent ou si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

Emmener à l'air frais. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Extincteurs à poudre. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Halogénures d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau.
Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Eviter le contact avec la peau. Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables.
Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, en cas d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau

Pour un contact bref, aucune précaution autre que le port de vêtements propres couvrant tout le corps et de gants imperméables ne devrait être nécessaire. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: caractéristique
Densité relative (eau=1)	: 1.08 (20 deg.C) (environ)
Point/plage d'ébullition	: >100 deg.C
Point d'éclair	: >100 deg.C
pH	: 7 (sol.aq. 1%)
Solubilité dans l'eau	: se disperse
Viscosité	: 20 mPa (20 deg.C)

10. STABILITE ET REACTIVITE**Produits de décomposition dangereux**

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Ingestion**

DL50 par voie orale, pour le rat : supérieure à 2000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : >4000 mg/kg.
Essentiellement non irritant pour la peau.

Sensibilisation

Sensibilisant cutané pour le cochon d'Inde.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité aquatique**

CL50 aiguë pour Onchorynchus mykiss (truite arc-en-ciel) : 22.4 mg/L.
CL50 aiguë pour la carpe commune (Cyprinus carpio) : 13 mg/L.
CL50 aiguë rapportée, pour les daphnies : 5 mg/L.
Toxicité (CE50) pour l'algue verte : 0.7 mg/L.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque: Envoi d'échantillons par la poste interdit.

-Voies terrestres

Dénomination d'expédition: 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Contains Quinoxifen 7.5% w/w and Cyproconazole 8% w/w)

Route / Rail ADR/RID	: 9	Etiquette:	9
Code de classification	: M6		
Groupe d'Emballage	: III		
Kemler Code	: 90	No. ONU	: 3082
Tremcard	CEFIC : 90GM6-III		

-Voie maritime

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Contains Quinoxifen 7.5% w/w and Cyproconazole 8% w/w)

Mer - Classe OMC1	: 9	No. ONU: 3082	Etiquetage: 9
Groupe d'Emballage	: III	EMS: F-A, S-F	
Polluant Marin	: Y (Y/N)		

-Voie aérienne

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Contains Quinoxifen and Cyproconazole)

Air - Classe OACI/IATA	: 9	No. ONU: 3082	Etiquetage: 9
Sous Catégorie	:		
Groupe d'Emballage	: III	Instr. Emball. Passager	: 914
		Instr. Emball. Cargo	: 914

Dénomination d'expédition:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE :

Symbole de danger : Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43).
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R50/53).
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (R63).

Conseils de prudence : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage (S35).
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés (S36/37).
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en

France :

Xi - Irritant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 2 :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- *Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 06
ALDUS FUNGICIDE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.